

435 000

jeunes se sont engagés dans une mission de Service Civique au cours des 10 dernières années.

Source : L'Agence du service civique

DÉCRYPTAGE

Le 10 mars 2020, le service civique a fêté son 10e anniversaire. Au total, en dix ans, 435 000 jeunes âgés en moyenne de 21 ans ont effectué une mission de service civique, soit l'équivalent de 300 millions d'heures au service de l'intérêt général. Parmi eux, 17 % étaient des décrocheurs du système scolaire, 13 % étaient issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville et 1,5 % étaient en situation de handicap.

Les plateformes pour trouver des bénévoles

La crise sanitaire a bouleversé le fonctionnement habituel des associations. Certaines ont dû stopper leurs activités alors que d'autres ont été confrontées à un manque de bras.

Le recrutement de nouveaux bénévoles représente un défi particulier en ces temps perturbés : d'abord parce que les actuels bénévoles, dont 30% sont âgés de plus de 65 ans d'après une enquête réalisée par l'IFOP en 2019, ont dû prendre particulièrement de précautions voire se sont éloignés de leurs activités associatives ; ensuite du fait de la nécessité de recruter à distance, de s'assurer de nouvelles compétences en lien avec la montée de la crise sociale, et de répondre au désir d'engagement renouvelé de beaucoup.

Répondre à l'urgence

Dès le début du confinement, plusieurs plateformes pour centraliser les besoins des associations ont été lancées. Le gouvernement a mis en place la plateforme de la réserve civique Covid-19 (<https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>) qui permet aux associations de proposer en ligne huit types de missions d'urgence : aide alimentaire et d'urgence, garde exceptionnelle d'enfants, lien avec les personnes fragiles isolées, solidarité de proximité, soutien scolaire, fabrication et distribution d'équipements de protection grand public, soutien à la mobilisation sanitaire et soutien à la reprise des missions de services publics. Ces missions doivent bien évidemment être réalisées dans le respect des règles sanitaires et notamment des gestes barrières. En complément de la plateforme gouvernementale, les sept principales associations de promotion du bénévolat ont également lancé le site [Benevolat.fr](#). Avec ce site, elles souhaitaient fluidifier les échanges entre les bénévoles et les associations pour augmenter le soutien aux associations en ces périodes compliquées. Pour les associations, l'intérêt est de pouvoir mieux recruter les bénévoles essentiels à leurs activités afin de développer leur projet associatif, qu'elles aient besoin de renforts opération-



nels, de soutien en compétences (notamment numériques), d'un accompagnement court ou long, qu'elles cherchent un ou plusieurs bénévoles, à distance ou en présentiel.

Renforcer ses équipes bénévoles

Ces outils ont permis de centraliser les besoins dans le contexte d'urgence de la crise sanitaire et faciliter le recrutement de bénévoles dans cette période difficile. Ils ont été développés en complément des plateformes déjà existantes. Pour diffuser vos annonces et offres de missions, vous pouvez utiliser les plateformes généralistes de France Bénévolat et de Tous bénévoles. Si vous recherchez des bénévoles sans compétence particulière, mais pour des missions très ponctuelles, vous pouvez faire appel à la plateforme www.benenova.fr. Pour l'instant, il n'est possible de proposer des offres que dans trois zones géographiques (Île de France, Lille et Nantes) ou alors des offres à distance. Si vous recherchez des bénévoles professionnels du numérique (graphiste, développeur, webmaster, community manager...), il faut vous tourner vers les plateformes webassoc.org et Latitudes (www.latitudes.cc). Si vous recherchez des compétences spécifiques stratégiques (conseil juridique ou financier, ressources humaines, communication, collecte de fonds...) vous pouvez solliciter les associations Passerelles et compétences (<https://passerellesetcompetences.org/>) et Pro bono lab (probonolab.org). ■

Domitille Demartial,

RESPONSABLE
DU DÉVELOPPEMENT
COMMERCIAL
DE FRANCE ACTIVE



Découvrir France Active en 5 questions

Mieux connu pour son rôle auprès des entreprises, France Active est également un partenaire très actif des associations auprès desquelles elle se mobilise particulièrement dans la crise.

QU'EST-CE QUE FRANCE ACTIVE ET QUEL EST SON RÔLE AUPRÈS DES ASSOCIATIONS ?

France Active est une association sans but lucratif née en 1988, pionnier de la finance solidaire. Nous accompagnons les entrepreneurs engagés dans toutes les phases de la vie de leur structure : émergence, création, développement, transformation, relance. L'entrepreneuriat engagé se définit par la création d'emplois locaux non délocalisables et des solutions innovantes en matière d'environnement, de cohésion sociale, de développement territorial ou de gouvernance.

Chaque année, France Active accompagne et finance plus de 750 associations. Et nous conseillons 2 500 structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans le cadre du Dispositif local d'accompagnement (DLA).

AVEC LA CRISE LIÉE AU COVID-19, CERTAINES ASSOCIATIONS SONT EN DIFFICULTÉ. QUELS DISPOSITIFS AU SEIN DE FRANCE ACTIVE PEUVENT LES AIDER DANS CETTE PÉRIODE DÉLICATE ?

Nous avons immédiatement pris des mesures permettant de reporter les échéances des prêts France Active accordés aux associations et de maintenir nos engagements en garantie en cas de réaménagement des prêts bancaires.

Nous avons déployé le « pacte relance » renforcé. Il permet la réalisation d'un diagnostic en urgence par nos conseillers, afin de proposer un plan de relance à court et moyen terme.

Yapla, une solution en ligne pour vos dons

Dans ce contexte de crise, de nombreuses associations se mobilisent et ont besoin de la solidarité de chacun pour soutenir leurs projets.

Avec son partenaire Yapla, plateforme de gestion destinée aux associations, le Crédit Agricole offre la possibilité aux associations de créer leurs campagnes de dons en ligne et de les faire connaître auprès de ses propres clients.

Soutien aux personnes en difficulté, achat de matériel sanitaire, développement de solutions numériques, ou tout simplement besoin d'aide pour continuer à faire vivre son association... Tous les projets liés au COVID-19 sont les bienvenus !

<https://ca.dons.yapla.fr/fr/>

Enfin, nous sommes en train d'élaborer un nouveau prêt, le prêt relève solidaire. Il va principalement s'adresser aux associations que nous avons déjà accompagnées et financées, qui ont une forte utilité sociale. Il s'agit d'un prêt sans intérêts, d'une durée de 12 à 18 mois, d'un montant maximum de 100 000 euros.

DEPUIS LE DÉBUT DE LA CRISE, COMBIEN D'ASSOCIATIONS VOUS ONT CONTACTÉS ? QUELLES ONT ÉTÉ LES PRINCIPALES SOURCES D'INQUIÉTUDE ?

Depuis le début de la crise, près de 450 associations nous ont contactés pour des demandes de reports d'échéances de prêts. Leurs inquiétudes portaient notamment sur l'absence de lisibilité de la fin de la crise, sur la crainte d'une accumulation massive de dettes difficile à surmonter et sur une dégradation des délais de versement des subventions.

QUELS CONSEILS PEUT-ON DONNER AUX ASSOCIATIONS POUR TRAVERSER CETTE CRISE ?

La priorité est de maintenir les liens avec les salariés et les bénévoles, d'être transparent avec eux car c'est sur eux que reposera la relance d'activité. Il est important également de bien s'entourer pour obtenir des conseils, partager de bonnes pratiques mais aussi mobiliser et impliquer les parties prenantes dans les choix futurs. Il faut également piloter sa trésorerie avec un plan de trésorerie prévisionnel pour identifier quand les difficultés se présenteront, activer les leviers adéquats en matière de financement (prêts, facilité de caisse...), anticiper ses futurs besoins et rassurer les parties prenantes (financeurs, banques...). Etablir un budget prévisionnel est nécessaire pour estimer l'impact de la crise sur le modèle économique et pouvoir se projeter.

LE DLA A MIS EN PLACE UN DISPOSITIF DE SECOURS ESS. QUEL EST LE RÔLE DE FRANCE ACTIVE DANS CE DISPOSITIF ?

Il s'agit d'une prime de 5 000 euros versée aux très petites associations employeuses de 1 à 3 salariés en équivalents temps plein confrontées à des tensions de trésorerie dues à la crise sanitaire. Cette prime permet de couvrir les charges du mois, non couvertes par d'autres dispositifs d'aide. Le DLA identifie les projets et diagnostique la structure pour analyser son éligibilité. France Active décide du financement avec un représentant de l'Etat et le DLA. Nous gérons les décaissements des primes et nous mettons à disposition des outils (un autodiagnostic et un plan de trésorerie adapté aux petites structures associatives) pour sélectionner et accompagner la structure via le centre de ressources DLA financement. ■

